

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 572 918**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 17216**

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 K 13/16, 13/18.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 12 novembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 20 du 16 mai 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *FERNANDES COSTA Ghislaine.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Ghislaine Fernandes Costa.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Dispositif jetable de protection hygiénique posable sur le WC ou sur ses accessoires.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant d'éliminer le
contact direct des cuisses, des fesses et/ou d'autres parties
du corps de l'homme avec le WC et/ou ses accessoires.

Le dispositif se présente sous la forme d'un accessoire
recouvrant le rebord supérieur du WC ou de ses accessoires.

Son objectif principal est de protéger l'homme, au moment
de s'asseoir sur le WC ou ses accessoires, contre les microbes
et parasites qui y pullulent.

FR 2 572 918 - A1

La présente invention concerne un dispositif jetable de protection hygiénique, posable sur le W.C. ou ses accessoires.

L'utilisation actuelle des W.C. se fait sans aucune protection hygiénique valable et cette invention a pour objet d'éliminer le contact direct
5 des cuisses, des fesses et d'autres parties du corps avec le W.C. ou ses accessoires au moment de s'y asseoir.

Le dispositif, selon l'invention, permet de remédier à cet inconvénient dangereux, d'une manière simple et sûre. Plus précisément, l'invention est un nouveau dispositif de protection pour la lutte contre les maladies
10 transmissibles provoquées par le contact de certaines parties du corps de l'homme avec les W.C. ou leurs accessoires qui sont toujours infestés de microbes et de parasites de toutes sortes.

Le dispositif se présente sous la forme d'un accessoire recouvrant le rebord supérieur du W.C. ou de ses accessoires (selon figure I). Ses dimensions peuvent varier pour mieux s'adapter à celui-ci. Il pourra être fait en
15 tissus ou en ses dérivés, en plastique ou en ses dérivés, et notamment en papier ou en ses dérivés à cause de ses qualités biodégradables. Il peut être stérilisé, orné de motifs, de couleurs, parfumé et éventuellement adhésif.

Les qualités médico-hygiéniques de l'invention sont incontestables.

20 Le dessin ci-joint nous donne une "vue supérieure" et une "coupe A.A" du dispositif selon l'invention. Les dimensions de celui-ci peuvent varier en fonction du W.C. et de ses accessoires.

La production du présent dispositif peut être réalisé par des procédés technico-graphiques entre autres.

25 Le dispositif serait de consommation courante et à la portée de tous. Il pourra être vendu dans tous les magasins comme les papiers de toilette. Il pourra être présenté ouvert superposé, de manière bien visible, en paquets de quantités variables ou en rouleau. Son utilisation serait recommandée autant chez les particuliers que dans les lieux publics, comme objet
30 d'hygiène personnel.

La présente invention ne se limite d'ailleurs pas aux formes de réalisation décrites et représentées ci-dessus, mais englobe des variantes d'exécution, notamment en ce qui concerne les dimensions et/ou configurations propres du dispositif.

REVENDEICATIONS

- 5 I) Dispositif jetable de protection hygiénique, posable sur le W.C. ou ses accessoires, ayant pour fonction d'éviter le contact des fesses, des cuisses et d'autres parties du corps de l'homme avec le W.C. ou ses accessoires, caractérisé en ce qu'il est constitué en papier ou en l'un de ses dérivés.
- 2) Dispositif selon la revendication I, caractérisé en ce qu'il est constitué en matière plastique ou en l'un de ses dérivés.
- 3) Dispositif selon la revendication I, caractérisé en ce qu'il est constitué en tissus ou en l'un de ses dérivés.
- I0 4) Dispositif jetable de protection hygiénique selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est stérilisé.
- 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est orné de motifs, de couleurs et parfumé.
- I5 6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est adhésif.

PLAN UNIQUE

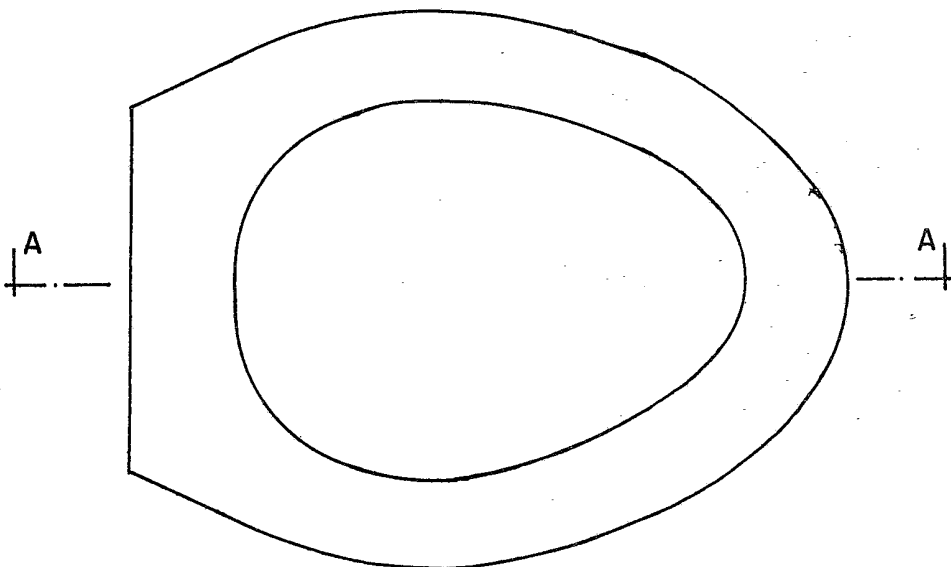


FIG. I
(Vue Sup.)

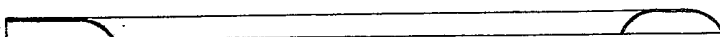


FIG. II
(Coupe A.A)